

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	16
Votants	23
Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle B de l'Espace Culturel, sur la convocation qui leur a été adressée le deux avril deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS SANS POUVOIR :

Mme DAUDOU-ESPOSITO et M. ANDRÉ J.

POUVOIRS :

M. RIVOT (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. SERRE), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

Motion : Fermeture d'une classe à l'école maternelle de Chancelade

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

L'annonce de la fermeture de la cinquième classe à l'école maternelle de Chancelade pour la rentrée scolaire 2025-2026 pose la question du recul du service public dans les communes.

Quoique résultant d'une analyse factuelle qui témoigne de la baisse constante de l'effectif, cette décision cause une légitime émotion dans les familles, chez les enseignants, le personnel communal (ATSEM) et plus largement sur l'ensemble de la population.

Aussi le Conseil Municipal de Chancelade, dans sa séance du mardi 8 avril 2025, a exprimé son soutien et son concours aux actions menées par l'Association des Parents d'Élèves de Chancelade.

En appui, la Ville de Chancelade a retardé la clôture des inscriptions à l'école maternelle au 30 juin tout en engageant des actions d'information et de sensibilisation auprès des familles. Ces actions seront menées en étroite collaboration avec l'Association des Parents d'Élèves de Chancelade.

Ainsi, un nouvel état de l'effectif sera présenté à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour la rentrée.



AR Prefecture

024-212401020-20250408-D20_25-DE
Reçu le 22/04/2025

Motion à l'attention de Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne et Madame Nathalie MALABRE, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

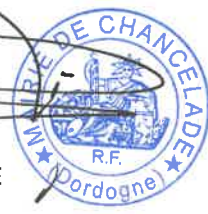
➤ **ADOpte** la présente motion.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 8 avril 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **22 AVR. 2025**
- Publiée le : **22 AVR. 2025**


Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

